



De gauche à droite :

Angèle COTE
Xavier NESTEL
Elodie MARANDON
Marie-Bernard MARIN
Pierre HOMAND
Nicolas ROMAIN
Pascale DEMAY
Frank BOURGEOIS

Vos élus titulaires :

Présidente : Pascale DEMAY
Vice-président : Pierre HOMAND
Trésorière : Angèle COTE
Secrétaire général : Xavier NESTEL

Vos élus suppléants :

Marie-Bernard MARIN
Nicolas ROMAIN
Frank BOURGEOIS

Formation restreinte :

Pascale DEMAY
Pierre HOMAND
Angèle COTE

Commission de conciliation :

Marie-Bernard MARIN
Angèle COTE
Xavier NESTEL

Chambre disciplinaire de 1^{ère}
instance :

Pdt titulaire :
M Fabien PUGLIERINI
Pdt suppléant :
Mme Nadia ZEUDMI-SAHRAOUI

Membres titulaires :
Nicolas ROMAIN
Frank BOURGEOIS

Membres suppléants :
Pascale DEMAY
Pierre HOMAND

Commission « Jeunes diplômés » :

Xavier NESTEL
Pierre HOMAND
Angèle COTE

Commission « Dérogation, éthique
et déontologie » :

Pascale DEMAY
Pierre HOMAND
Angèle COTE
Xavier NESTEL
Marie-Bernard MARIN
Nicolas ROMAIN
Frank BOURGEOIS

Edito

Grâce au travail et à l'engagement de chacun des élus qui forment notre CROPP, nous œuvrons efficacement dans le sens que j'ai toujours voulu imprimer à notre action : promouvoir l'image et la respectabilité de notre profession.

Cela passe par des actions fortes dans la lutte contre l'exercice illégal, la plupart du temps au sein d'instituts de beauté, mais aussi malheureusement auprès des professionnels de santé eux-mêmes. Des sanctions sont déjà tombées à l'issue de jugements récents (3 mois de prison avec sursis, ce n'est pas rien...).

Mais cela passe aussi par la rigueur du comportement des professionnels afin qu'aucun amalgame ne soit possible pour le grand public entre un cabinet de Pédiçure-Podologue et un institut d'esthétique.

Par ailleurs, un cabinet secondaire doit être installé avec les mêmes règles qu'un cabinet principal, nos cartes de visite ne doivent en aucun cas faire confusion avec des professions à caractère commercial et par conséquent ne doivent pas non plus être distribuées auprès de commerçants.

Tout cela relève de la simple observance et application des articles de notre code de déontologie auquel je vous invite à vous reporter régulièrement.

J'attire aussi l'attention de nos jeunes professionnels sur la vigilance qu'ils doivent apporter à leurs annonces d'ouverture de cabinet. C'est en effet la responsabilité du professionnel qui est engagée en cas d'annonce non conforme.

Je terminerai sur une mise en garde face à « l'appel des Sirènes » des propriétaires de maisons de santé, dont le but premier est bien souvent de rentabiliser leurs locaux par un loyer supplémentaire. Prenez le temps d'étudier les réels besoins de la population en soins de pédiçurie-podologie et le coût de fonctionnement de l'établissement.

Dans l'attente de vous lire, Chers Confrères, Chères Consœurs, je vous remercie de m'avoir lu.

Pascale DEMAY

AGENDA DU C.R.O.P.P

- 23 janvier : Bureau et Conseil
- 3 mars : CLIOR
- 28 mars : Conférence des présidents
- 31 mars : Bureau, Conseil, Commission « Dérogation, éthique et déontologie »
- 28 avril : réunion de la commission de conciliation
- 29 avril : audience de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance
- 19 mai : Bureau et Conseil
- 23 juin : réunion du comité de liaison inter-ordre régional
- 3 juillet : réunion A.R.S. (comité d'installation)
- 7 juillet : Bureau et Conseil



DOSSIER PRATIQUE : Quelle prise en charge par l'assurance maladie et pour quels actes ?

En pédicurie-podologie, la Convention et l'Agrément sont deux entités totalement indépendantes l'une de l'autre, mais néanmoins elles permettent la prise en charge par l'Assurance maladie de certains actes et prestations inscrits à la N.G.A.P. (Nomenclature Générale des Actes Professionnels) et la L.P.P. (Liste des Produits et Prestations).

Pour les orthèses plantaires : (Arrêté du 13/07/2009) pour que vos patients puissent bénéficier d'un remboursement de l'Assurance maladie il faut que vous soyez agréé (conventionné ou non) :

1. Codification 2180450-base de remboursement : 12,94 euros par orthèse
2. Codification 2122121-base de remboursement : 14,02 euros par orthèse
3. Codification 2140455-base de remboursement : 14,43 euros par orthèse
4. Codification 2158449-base de remboursement : 27,34 euros par orthèse

Pour nos actes soumis à prescription médicale : pour que vos patients puissent bénéficier d'un remboursement de l'Assurance maladie il faut que vous soyez conventionné (agréé ou non) :

1. Base de remboursement de l'A.M.P. : 0,63 euro (voir la N.G.A.P. Titre XII Chap. II Art. 3 et 4).
2. Base de remboursement POD : 27 euros

POD : application au 23/05/2013.

Prise en charge des séances de soins et de prévention des lésions des pieds du patient diabétique.

La convention nationale signée entre la Fédération Nationale des Podologues (F.N.P.) et de l'U.N.C.A.M. (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) le 18 décembre 2007 a introduit le remboursement des soins de prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 ou 3 chez les patients diabétiques (création d'une lettre-clé intitulée « POD » d'une valeur de 27 euros), sur prescription médicale.

Le nombre maximal de séances prises en charge par l'assurance maladie pour un patient sur une période d'un an, à compter de la date de réalisation de la première séance, est limité à :

- 6 séances de soins et de prévention pour le pied à risque de grade 3 ;

- 4 séances de soins et de prévention pour le pied à risque de grade 2.

Chaque séance d'une durée de l'ordre de 45 min ne peut être inférieure à 30 min.

Depuis le 23 mai 2013 ces séances sont réalisables à domicile.

POD à 27 euros + IFD de 2,5 euros (indemnité forfaitaire de déplacement et IK de 0,35 euro (indemnités kilométriques à partir du cinquième kilomètre).

Exemple : visite à 7 km de votre cabinet.

POD à 27 euros + IFD de 2,5 euros + ((7 km x 2)-4) x 0,35 euros = 33 euros.

La facturation de majorations, de nuit ou de dimanche et jours fériés, en sus de la séance n'est pas autorisée. En effet, s'agissant de soins de prévention, les parties signataires estiment en effet que ces soins sont programmables. Les pédicures-podologues ne peuvent pas facturer de dépassement d'honoraires « DE » pour les actes cotés « POD ». La facturation, le même jour, pour un même patient, de 2 séances de prévention ou d'une séance de prévention et d'un acte n'est pas autorisée.

Conditions de formation requises : la décision U.N.C.A.M. du 21 mars 2013, paru au J.O. du 23 mai 2013, précise les conditions de formation requises pour la facturation d'un acte POD :

Le pédicure-podologue justifiant d'un diplôme d'Etat obtenu à compter du 1^{er} janvier 2010 est autorisé à facturer des séances de prévention.

(...)

(...) Le pédicure-podologue ayant obtenu un diplôme d'Etat avant le 1^{er} janvier 2010 peut facturer des séances de prévention s'il atteste d'au moins une des conditions suivantes :

- l'obtention d'un D.U de diabétologie

- le suivi d'une formation sur le thème du pied du patient diabétique comportant :

- Une formation théorique d'au moins deux jours, encadrée par une équipe multidisciplinaire d'animateurs et experts reconnus dans le domaine du pied du patient diabétique (contexte, enjeux, plaie diabétique et traitement).
- Une formation pratique d'au moins 2 jours, sous la forme de stage dans des structures ou services référents dans la prise en charge multidisciplinaire de la pathologie du pied du patient diabétique (mise en application des mesures préventives, moyen de dépistage des patients à haut risque podologique, traitement local des ulcérations constituées et éducation thérapeutique)
- Une pratique professionnelle d'au moins 6 mois dans le cadre des réseaux ou dans un service de diabétologie.

Rappel

Commentaire de l'article R.4322-75 du code de déontologie réglementant la parution **d'annonces dans la presse** :

La mention de l'exercice à domicile est interdite

EXERCICE ILLEGAL ET USURPATION DE TITRE : CONDAMNATION

C'est grâce à une plainte déposée au C.R.O.P.P. Bourgogne par une consœur de Saône et Loire, qu'une esthéticienne et réflexologue plantaire de Saint Vallier, s'est retrouvée devant le tribunal correctionnel de CHALON-SUR-SAÔNE pour avoir accompli des actes de la seule compétence du pédicure-podologue, sans en avoir le diplôme, et usurpé le titre et la qualité de « pédicure ».

Malgré les nombreux avertissements de l'Ordre, cette commerçante a continué son activité illégale. Le tribunal l'a condamnée à 3 mois de prison avec sursis, à payer la somme de 1 euro à l'Ordre au titre de dommages et intérêts et 2000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénal.

Que celles et ceux qui ont connaissance de tels agissements n'hésitent pas à nous le faire savoir...

Sachez que tout professionnel de santé qui accueillerait dans ses locaux une personne non pédicure-podologue pour pratiquer des soins de pédicurie, serait accusé de complicité d'exercice illégal et à ce titre poursuivi devant l'instance compétente.

Il en va de l'honneur de notre profession.

MOUVEMENTS AU TABLEAU

Cessation d'activité :

M. Jaime NOGUER (89)
Mme Isabelle HARSCOET (89)
Mme Anne LECORCHE (21)
Mme Lucile GAUTIER (89)

Nouvelles inscriptions :

Mme Marine BRUNO (71)
M. Justin SAUVANT (58)
Mme Valentine TOULLEC (21)
M. Aurélien GREGOIRE (58)
M. Camille COMPAGNON (71)
M. Romain MICHEL (89)

Transferts vers une autre région :

Mme Claude-Noëlle GEORGET
Mme Caroline MILLOT
Mme Emilie CARTIER

Transferts en Bourgogne :

Mme Emilie MOREL (89)
M. Olivier CABOURDIN (21)
Mme Caroline SICCARDI (89)

CHAMBRE DISCIPLINAIRE

Affaire n°13/001 :

CROPP c/ X

Plainte déposée le 17 juin 2013 par le CROPP Bourgogne pour infraction aux articles:

R4322-39; R4322-40; R4322-75 du code de la santé publique

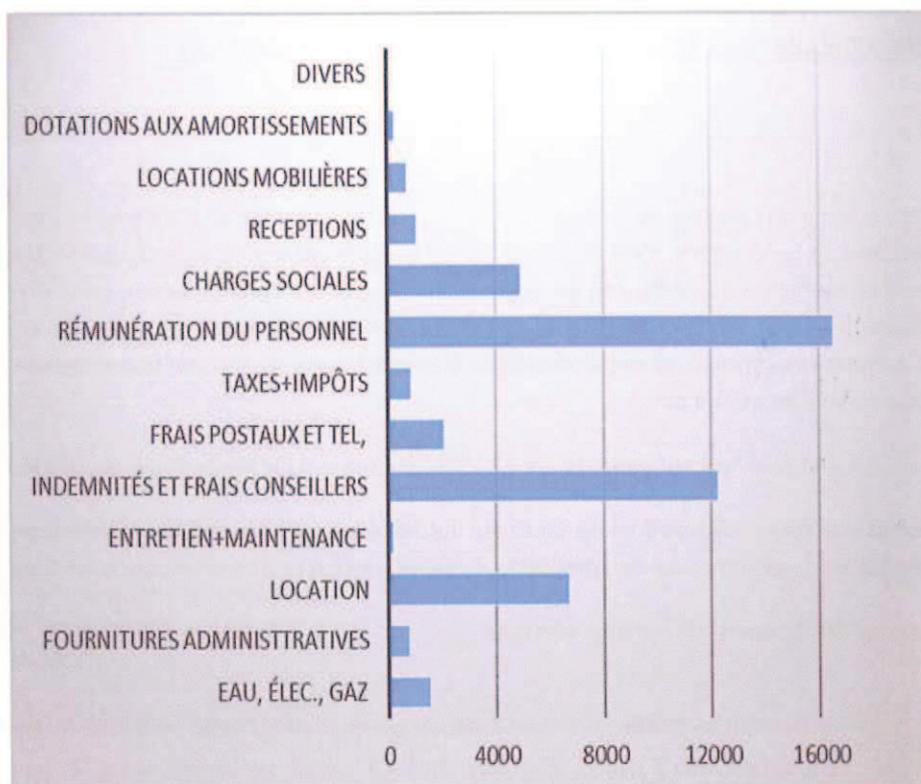
Audience du 29 avril 2014

Après délibéré, la Chambre disciplinaire de 1ère instance a prononcé la sanction suivante:

- avertissement

Bilan comptable 2013

Eau, élec., gaz	1558,45
Fournitures administratives	760,88
Location	6708
Entretien + maintenance	184
Indemnités et frais conseillers	12227,28
Frais postaux et tel,	2080,25
Taxes + impôts	845,99
Rémunération du personnel	16484,09
Charges sociales	4965,36
Réceptions	1084,52
Locations mobilières	717,4
Dotations aux amortissements	284
Divers	28,24
TOTAL CHARGES	47928,46
Subventions + quotités	53359
Autres produits	1133
TOTAL PRODUITS	54492
Résultat de l'exercice 2013	6563,54



FERMETURE :

Le Conseil sera fermé du 4 août au 22 août 2014

Comité de rédaction :

Directeur de publication : Pascale DEMAY ; Rédaction : Pascale DEMAY, Pierre HOMAND ; Mise en page : Elodie MARANDON

ISSN : 1961-6821 – Dépôt légal : juillet 2014 - IPNS

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues Bourgogne
9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)
Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : contact@cropp.bourgogne.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Liste des pédicures-podologues
inscrits en Bourgogne

AUBERT	ARMELLE	21000	DIJON
AUBERTOT	SIGRID	21000	DIJON
BAYER	FLORA	21000	DIJON
BERNARD	BRIGITTE	21000	DIJON
BONIN	THIERRY	21000	DIJON
BORDEAUX	CHRISTOPHE	21000	DIJON
BORDES	PIERRE	21000	DIJON
BORNOT LESUEUR	VERONIQUE	21000	DIJON
CABOURDIN	OLIVIER	21000	DIJON
CARDIS	CLEMENT	21000	DIJON
CAUFFRIER	GUILLAUME	21000	DIJON
CHABRAT	REMI	21000	DIJON
CHARDON	JULIEN	21000	DIJON
CHENUT	PASCAL	21000	DIJON
CUENOT	GEORGES	21000	DIJON
CUENOT	MONIQUE	21000	DIJON
DELTONNE	ANTONIN	21000	DIJON
EUZEN	DOMINIQUE	21000	DIJON
FAVRE-FELIX	PIERRE-EMMANUEL	21000	DIJON
GENDRE	GENEVIEVE	21000	DIJON
GOTTFRIED	LAURENT	21000	DIJON
HAMET	FRANCOISE	21000	DIJON
HOMAND	PIERRE	21000	DIJON
LAMBERT	ANTOINE	21000	DIJON
LAMBERT	EVELYNE	21000	DIJON
LANSARD SAINT GILLES	SANDRA	21000	DIJON
LEFRANC	FABIEN	21000	DIJON
LEVI CHEBAT	CYRIL	21000	DIJON
LUTINIER	GILLES	21000	DIJON
MAIRET	CHRISTELLE	21000	DIJON
MATHIEU	BENOIT	21000	DIJON
MERCUSOT	SYLVIE	21000	DIJON
MOREAU	OLIVIER	21000	DIJON
NICOLAS	BRIGITTE	21000	DIJON
PAURELLE GALLAS	MICHELE	21000	DIJON
POULAIN	MARIE	21000	DIJON
POULIGNY	AURELIE	21000	DIJON
ROUELLE	JEAN-YVES	21000	DIJON
THOUVENOT	CAROLE	21000	DIJON
VERMEERE MERLEN	ISABELLE	21000	DIJON
ZINGERLE	NOELE	21000	DIJON
SADOWSKI	NOEMIE	21110	AISEREY
MICHEAU	BERTRAND	21120	IS-SUR-TILLE
APITHY	YEMI	21121	FONTAINES LES DIJON
AUBRY SAILLEY	IDA	21121	FONTAINE-LES-DIJON
SCOTTE	ANTHONY	21130	AUXONNE
DENIZOT	CHLOE	21140	SEMUR EN AUXOIS
HERVE	JEAN FRANÇOIS	21140	SEMUR EN AUXOIS
MARIN	MARIE-BERNARD	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
RICHARDEAU	CAMILLE	21160	MARSANNAY LA COTE
TOULLEC	VALENTINE	21160	COUCHEY
BASIER	GILLES	21200	BEAUNE
BAUDOT	MARTINE	21200	BEAUNE
CAMPANATO	FRANCINE	21200	BEAUNE
GUIVARCH	VIRGINIE	21200	BEAUNE
LE MOUEL	CHRISTELLE	21200	BEAUNE
MOTTEAU	MYRIAM	21230	ARNAY LE DUC
CHENUT BRIOTET	MAUD	21240	TALANT
MARLIEN	JEAN	21240	TALANT
GANHY	ISABELLE	21300	CHENOVE

Liste des pédicures-podologues
inscrits en Bourgogne

ROSSET FOUCAUD	JULIE	21300	CHENOVE
DULERY	ANNE	21310	MIREBEAU
KWO	ANNE SOPHIE	21350	VITTEAUX
SALES	DANIEL	21360	BLIGNY SUR OUCHE
BERNARD DELMOTTE	ANNE	21380	MESSIGNY ET VANTOUX
LAFORET	THOMAS	21380	MESSIGNY ET VANTOUX
GUYOT	CORINNE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
SASSI	CHRISTOPHE	21400	CHATILLON SUR SEINE
CRUCHANDEU	MARION	21420	BOUILLAND
LHEUREUX	LESLIE	21440	ST SEINE L ABBAYE
RICHARD	DOMINIQUE	21490	VAROIS ET CHAIGNOT
BROCHANT	BRIGITTE	21500	MONTBARD
OSTROUCH	BOGDAN	21540	SOMBERNON
TOURTE	ALEXANDRE	21600	LONGVIC
GODARD	JOHANA	21700	NUITS SAINT GEORGES
LERNER	DIANE	21700	NUITS SAINT GEORGES
ZECCHIN	VANESSA	21700	NUITS ST GEORGES
BOURRE	ARMELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
CHAMPION	LEA	21800	QUETIGNY
MATHOREL	JESSICA	21800	QUETIGNY
MILLE	ISABELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
PASSONI	ALEXANDRE	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR
PRIOUZEAU	MARIE CAROLINE	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR
SALIN	MARIE-PIERRE	21850	ST APOLLINAIRE
BOULANDET	FRANÇOIS	58000	NEVERS
BULOT	AURELIE	58000	NEVERS
DEMAY	PASCALE	58000	NEVERS
DI LUCA	STEPHANIE	58000	NEVERS
DOS SANTOS	LAETITIA	58000	NEVERS
GABA	FRANCK	58000	NEVERS
GAUDRY	YOHAN	58000	NEVERS
GREGOIRE	AURELIEN	58000	ST ELOI
LANTHIEZ	PASCAL	58000	NEVERS
ROMAIN	NICOLAS	58000	NEVERS
DENEUX	FLORENT	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
RATEAU	VALERIE	58120	CHATEAU-CHINON(VILLE)
SANCHEZ	XAVIER	58120	CHATEAU CHINON VILLE
CHOTEAU	DAMIEN	58140	LORMES
MARCINIAK	JEROME	58160	IMPHY
MERLANT	ODILE	58170	LUZY
BOULAY	CEDRIC	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
COTTIN VANDEPUTTE	ANNE-MARIE	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
MARY	ALEXIS	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
SAUVANT	JUSTIN	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
PONTHIEUX	AURELIE	58230	MONTSAUCHE LES SETTONS
GERBEAULT	CECILE	58290	MOULINS ENGILBERT
AULARD	CATHERINE	58300	DECIZE
BEDOARD	ALEXANDRA	58300	DECIZE
MARESCHAL	ARNAUD	58300	DECIZE
LANOUE	DAMIEN	58320	POUGUES LES EAUX
LEMOINE LEFORT	SYLVIE	58320	POUGUES-LES-EAUX
BARONNET	ALAIN	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
HAUTCOLIN	LUCIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
VANDEPUTTE	PAULE MARIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
ARRIVault	ANNE	58500	CLAMECY
LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58500	CLAMECY
MORICE DU LERAIN	MARIE ALIX	58500	CLAMECY
FAVIER GRIESZEMER	LAURE	58600	FOURCHAMBAULT
LOUDENOT	QUENTIN	58640	VARENNES VAUZELLES
CARDOT JACOB	FRANÇOISE	58800	CORBIGNY

Liste des pédicures-podologues
inscrits en Bourgogne

MARCHAUD OTTONETTI	MARTIAL	58800	CORBIGNY
RIGOMER	NATHALIE	58800	CORBIGNY
AUCUIT	GERALD	71000	MACON
BERGERON	FREDERIQUE	71000	MACON
GOUJON	JEAN-ARNAUD	71000	MACON
LEBEAULT	JEAN-PHILIPPE	71000	MACON
MARCHANDIAU	PHILIPPE	71000	MACON
RIGAUD	PENELOPE	71000	MACON
BEAUVAIS	SEBASTIEN	71100	CHALON-SUR-SAONE
BRUNET	NICOLAS	71100	CHALON-SUR-SAONE
BRUNO	MARINE	71100	CHALON SUR SAONE
CAPRON	MARIE FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
GAUTHERON	FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
GUINOT SENDEL	FLORENCE	71100	CHALON-SUR-SAONE
LEFEBVRE	ALAIN	71100	CHALON-SUR-SAONE
LEPOUTRE	SUZY	71100	CHALON SUR SAONE
LOUCHE	MARJORIE	71100	CHALON SUR SAONE
MAGUEDA	NICOLE	71100	CHALON SUR SAONE
RENIEZ	CLEMENTINE	71100	CHALON-SUR-SAONE
RODARIE	MIREILLE	71100	SAINT REMY
STEVENS	FLORENCE	71100	CHALON SUR SAONE
VU CAO	HOANG MARCEL	71100	CHALON-SUR-SAONE
VIZIER	PATRICIA	71110	MARCIGNY
MOISSON	JEAN CLAUDE	71120	CHAROLLES
BRUNIAUX THEREAU	EMILIE	71130	GUEUGNON
CHARTIER	PIERRE EMMANUEL	71140	BOURBON-LANCY
CHEVANNE NESTEL	LAETITIA	71150	CHAGNY
JOUEN	SIMON	71150	CHAGNY
CHARLES	NICOLE	71160	DIGOIN
STORDEUR	CAROLINE	71160	DIGOIN
BOUHALLIER	VIRGINIE	71170	CHAUFFAILLES
JOLY	MARIE CECILE	71200	LE CREUSOT
PABIOU GERARDIN	MARIE-ANDREE	71200	LE CREUSOT
PRIVAT	DELPHINE	71200	LE CREUSOT
ROSSIGNOL	PATRICK	71200	LE CREUSOT
PALABIYIK	HACER	71210	MONTCHANIN
PELLETIER	CHRISTOPHE	71210	TORCY
MARMORAT	PAULINE	71230	ST VALLIER
BERTOUX	ELODIE	71240	SENNECEY LE GRAND
BOUCHER	JULIETTE	71240	MANCEY
DEREY COURTOIS	CELINE	71240	SENNECEY LE GRAND
FRERE	HELENE	71250	CLUNY
EVARD	MARIE-ANNE	71260	VIRE
TOURDOT	MARTINE	71270	BELLEVESVRE
AIUVALASIT	CLAUDE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
AIUVALASIT	MICHELE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
BOESSE CLARAY	CAPUCINE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
JAMET	VINCENT	71300	MONTCEAU LES MINES
NESTEL	XAVIER	71300	MONTCEAU LES MINES
TEMPLIER	JEROME	71300	MONTCEAU-LES-MINES
MEHUS	LOUIS BAPTISTE	71380	ST MARCEL
RYON	BENJAMIN	71380	ST MARCEL
BARAT LEVEILLE	CATHERINE	71390	BUXY
MOREAU	VALENTIN	71390	BUXY
COMPAGNON	CAMILLE	71400	AUTUN
MARY	JEAN-PIERRE	71400	AUTUN
NOYON	AURELIE	71400	AUTUN
PENNANECH	ERWANN	71400	AUTUN
VOILLOT	GERALDINE	71400	AUTUN
TELMAR	JULIEN	71450	BLANZY

Liste des pédicures-podologues
inscrits en Bourgogne

JAILLET	CECILE	71500	LOUHANS
SEIGNEZ	LAURE	71500	LOUHANS
VADOT	ANGELIQUE	71500	LOUHANS
CARTAL	JEROME	71600	PARAY-LE-MONIAL
FORQUES ISSART	MURIEL	71600	PARAY-LE-MONIAL
SEMET	DOMINIQUE	71600	PARAY LE MONIAL
HARDELAY	NATHALIE	71640	MERCUREY
NORDMANN	DAVID	71640	GIVRY
REDOUTEY	FRANCK	71680	CRECHES-SUR-SAONE
BRANCHE	NICOLAS	71700	TOURNUS
DESLOGES	CHLOE	71700	TOURNUS
LLEU	CLAUDINE	71700	TOURNUS
BARBERY	FANNY	71710	MONTCENIS
JUILLIARD	VALENTIN	71710	MONTCENIS
GIRAUD	BERNARD	71850	CHARNAY LES MACON
ALLAIS	FREDERIC	71880	CHATENOY LE ROYAL
CHAMPION	ALIZEE	71880	CHATENOY LE ROYAL
BOUGHRARA	DIANE ALINE	89000	AUXERRE
CARABY	SYLVIE	89000	AUXERRE
CENTRE DE PODOLOGIE	SELARL	89000	AUXERRE
COTE	ANGELE	89000	AUXERRE
DECUYPER	TIPHANIE	89000	AUXERRE
DUMIELLE	CLAIRE	89000	AUXERRE
DUMIELLE	FRANCK	89000	AUXERRE
GRIDEL	ANNE	89000	SAINT GEORGES
HINZELIN	LAURENT	89000	AUXERRE
LARREY	GUY	89000	AUXERRE
LE CONIAT	MARIE	89000	AUXERRE
MORGANT	DOMINIQUE	89000	AUXERRE
OLLIVIER	GERARD	89000	AUXERRE
REGNAULT	MARIE PIERRE	89000	AUXERRE
ASTRUC-LAVIALLE	DANIELLE	89100	SENS
BASLER	LAURA	89100	SOUCY
CARRIERE	DIMITRI	89100	ST DENIS
DESSAUX	WILFRIED	89100	SENS
FERTEL	ELODIE	89100	SENS
GONCALVES	OLIVIER	89100	SENS
GOURVIL	CORENTIN	89100	SENS
HAIE	FRANCK	89100	SENS
LORENZATTI	GUY	89100	SENS
LORENZATTI	JEROME	89100	SENS
MAROIS	CATHERINE	89100	SENS
SELARL HAIE DESSAUX	SELARL	89100	SENS
TACHY	AURELIE	89100	ST MARTIN DU TERTRE
CEDOLIN	MICHAEL	89110	AILLANT SUR THOLON
GRAVIER LATAPIE	LAURENCE	89110	AILLANT SUR THOLON
LATAPIE	SEVERIN	89110	AILLANT SUR THOLON
LEFEVRE	AMELIE	89120	CHARNY
SCHUBERT	ALEXANDRE	89120	CHARNY
PEROZ	SANDRINE	89130	TOUCY
SOUPAULT	LUDOVIC	89130	TOUCY
BOURY	MARYSE	89140	PONT-SUR-YONNE
HOOGHE	CECILE	89160	ANCY-LE-FRANC
PERNET	DOMINIQUE	89190	VILLENEUVE-L ARCHEVEQUE
FRESNE	ISABELLE	89200	AVALLON
MAURIANGE	ANNICK	89200	AVALLON
ROBERT MEIGNEN	ANNIE	89200	AVALLON
METAYER	BENJAMIN	89210	BRIENON SUR ARMANCON
SOUPAULT	ESTELLE	89240	PARLY
DESESSARTS	MYRIAM	89250	SEIGNELAY

Liste des pédicures-podologues
inscrits en Bourgogne

MICHEL	ROMAIN	89250	GURGY
GONZALEZ	MARIE AGNES	89290	VENOY
CAZAUX	AGNES	89300	JOIGNY
PARRIN	JEAN PHILIPPE	89300	JOIGNY
HARLINGUE VERNET	ANGELIQUE	89330	SAINT JULIEN DU SAULT
MOREL	EMILIE	89340	VILLENEUVE LA GUYARD
BALLESTER	ROBIN	89380	APPOIGNY
BAZIN	MARIE	89380	APPOIGNY
GANDREY	CELINE	89400	MIGENNES
LANG	THIBAUT	89400	MIGENNES
SUPERVIELLE	ARNAUD	89400	MIGENNES
FRESNE	CECILE	89440	L ISLE SUR SEREIN
SICCARDI	CAROLINE	89470	MONETEAU
TORCOL	SEBASTIEN	89470	MONETEAU
PASQUERAULT	ANITA	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
PERRAUX	FRANCK	89500	VILLENEUVE SUR YONNE
SAUVANT	VICTOR	89520	ST SAUVEUR EN PUISAYE
BOLUSSET JOFFRIN	PERRINE	89600	SAINT FLORENTIN
CHEVILLARD	ELISABETH	89600	ST FLORENTIN
ROUSSEAU	STEPHANIE	89600	ST FLORENTIN
GRIDEL	CAMILLE	89700	TONNERRE
TROMEUR	EVELYNE	89700	TONNERRE
ERNOT	FLAVIEN	89800	CHABLIS